



MAIRIE  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 05 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 26 juin 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<b>En exercice :</b>	11
<b>Présents :</b>	6
<b>Suffrages exprimés :</b>	6
<u>Vote :</u>	
<b>Pour :</b>	6
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Vincent COISCAUD, Mme Gladys SIRE,

Absents excusés : Mme Sylvie BAZILLE, MM. Éric INGWILLER, Hugo ROUSSEL, Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

### 8.1.1 Appel d'offres – lots infructueux - 1 rue Étienne Saby CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE

L'appel d'offres pour le projet situé 1 rue Étienne Saby s'est terminé le 09 juin 2023.

Le 20 juin 2023 a eu lieu une réunion pour analyser les différentes demandes des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres. Étaient présents : Monsieur le Maire, les adjoints Jacky DIDIER et Olivier PIN, M. Jean-Claude MOREAU du cabinet d'architectes, Mme Mélanie PETIOT d'Energies Vienne et M. Benoît PALARD du bureau d'étude PB FLUIDES.

Sur les 8 lots, 2 lots sont infructueux (Lot 2 : Charpente/Couverture ; Lot 5 : Chape fluide) suite à un manque de réponse d'entreprise.

Nous proposons de déclarer ces lots infructueux au plus tard le vendredi 07 juillet 2023 sur le site *Marchés Sécurisés*.

Il n'y a pas de publicité à faire pour ces deux lots. Le cabinet d'architectes MOREAU et Associés va donc directement contacter des entreprises pour avoir des devis.

Nous avons fait une seconde réunion le lundi 26 juin 2023 avec Monsieur Jean-Claude MOREAU afin de discuter du Lot 1 : Maçonnerie/Enduits où nous avons reçu des devis trop élevés par rapport au prévisionnel et au budget prévu pour ce lot.

Monsieur le Maire propose de déclarer ce lot infructueux. Il serait déclaré infructueux sur *Marchés Sécurisés* au plus tard le vendredi 07 juillet 2023 si le conseil l'accepte. Pour ce type de lot infructueux, nous devons relancer une publicité.

Le cabinet d'architectes MOREAU et Associés doit revoir le cahier des charges pour ce lot 1 et nous le renvoyer aux alentours du 13 juillet 2023.

Nous republierions, dès le 17 juillet 2023, un appel d'offres pour ce seul lot avec publicité. La date limite de l'appel d'offres sera le lundi 07 août 2023 à 12h.

Suite à cela, si le budget le permet, nous délibérerons sur l'attribution des lots lors du prochain conseil municipal et enfin nous enverrons les courriers d'attribution des lots sur *Marchés Sécurisés* impérativement avant le vendredi 08 septembre 2023 (maximum 90 jours après le retour des appels d'offres).

AR Prefecture

086-218600526-20230705-20230707\_EC\_04-DE  
Reçu le 07/07/2023

# DÉLIBÉRATIONS

N°84/2023

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de :

- Déclarer le Lot n°1 : Maçonnerie/Enduits, le Lot n°2 : Charpente/Couverture et le Lot n°5 : Chape fluide comme étant infructueux sur le site *Marchés Sécurisés*
- Relancer l'appel d'offres avec publicité du Lot n°1 : Maçonnerie/Enduits dès la réception du nouveau cahier des charges par le cabinet d'architectes MOREAU et Associés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 05 juillet 2023

Le secrétaire de séance,  
Olivier PIN



Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**AR Prefecture**

086-218600526-20230705-20230707\_EC\_04-DE  
Reçu le 07/07/2023